



Succession bloquer depuis 20 ans

Par **Defer Maxime**, le **08/04/2017** à **12:52**

Je souhaite me porter acquéreur d'une maison à l'abandon depuis 20 ans.
Cette maison a fait l'objet d'une mise en péril par le maire et le tribunal en 2009, à ce jour rien n'a bougé.

Il faut dire que le dossier est compliqué, l'indivision sur fond de guerre familiale n'avance pas, là notaire qui traîne ce dossier depuis 20 ans, sans jamais n'avoir été payé 1€ ne veut plus rien faire.

Je précise qu'aucun impôt ou taxe n'a été payer lors des 20 dernières années.

Je précise également que mes parents sont les voisins mitoyens de cette maison abandonnée.

Que puis-je faire pour faire avancer ce dossier et devenir propriétaire de cette maison ?

Merci d'avance pour toutes les réponses que vous pourriez m'apporter.

Par **youris**, le **08/04/2017** à **13:44**

bonjour,
cette maison appartient toujours à l'indivision successorale donc il faut que les indivisaires acceptent de vous vendre ce bien indivis.
il vous faut donc faire une proposition d'achat à chacun des indivisaires.
salutations